

# SECOND PARTY OPINION

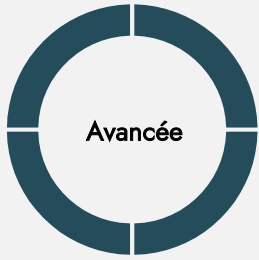
## Sur le caractère responsable du Document Cadre d'émissions durables de la BOAD

Vigeo Eiris considère que le Document Cadre d'émissions durables de la BOAD est **aligné** avec les quatre grands principes des Green Bond Principles 2018 ("GBP") et des Social Bond Principles 2020 ("SBP").



### Document Cadre

Contribution au développement durable



- Avancée
- Limitée
- Robuste
- Faible

	Faible	Limité	Robuste	Avancé
Impacts attendus				
Gestion des risques ESG				

Principaux Objectifs de Développement Durable identifiés



Caractéristiques

Catégories de projets verts/sociaux	⇒ Quatre Catégories Sociales ⇒ Sept Catégories Environnementales
Localisation des Projets	Pays membres de l'UEMOA <sup>1</sup>
Existence d'un Document Cadre	Oui
Part de refinancement	Sera communiqué à chaque émission
Période d'antériorité	36 mois

### Emetteur

Activités controversées

L'Emetteur de semble être impliqué dans aucune des 17 activités controversées analysées par notre méthodologie.

- Alcool
- Bien-être animal
- Cannabis
- Produits chimiques dangereux
- Armes à feu à usage civil
- Energies fossiles
- Charbon
- Jeux d'argent
- OGM
- Prêts à taux d'intérêt élevé
- Cellules souches embryonnaires humaines
- Armement
- Nucléaire
- Pornographie
- Médecine de la reproduction
- Sables de schistes
- Tabac

Controverses

Nombre de controverses	Aucune
Frequency	NA
Sévérité	NA
Réactivité	NA

### Cohérence

- Cohérent
- Partiellement cohérent
- Non cohérent

Nous considérons que le Document Cadre envisagé est cohérent avec les priorités stratégiques de développement durable et les principaux enjeux sectoriels de la BOAD, et contribue à la réalisation des engagements de développement durable de l'émetteur.

<sup>1</sup> L'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) est composée des pays suivants: Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo.

## Conclusions principales

VE considère que le Document Cadre de la BOAD est **aligné** avec les quatre grands principes des GBP & SBP.

### Utilisation des fonds – aligné avec les GBP & SBP

- Les catégories éligibles sont clairement définies et détaillées. L'émetteur a communiqué sur la nature des dépenses, les critères d'éligibilité, les populations cibles pour les projets sociaux, et la localisation des projets éligibles.
- Les objectifs environnementaux et sociaux sont clairement définis, ils sont pertinents pour toutes les catégories éligibles et en cohérence avec les objectifs de développement durable définis dans les standards internationaux.
- Les bénéfices environnementaux et sociaux attendus sont clairs et précis, ils sont considérés pertinents, mesurables, et seront quantifiés pour toutes les catégories éligibles dans le reporting.
- L'émetteur s'est engagé à communiquer de manière transparente la part estimée de refinancement en amont de chaque émission obligataire. La période d'antériorité pour les projets refinancés est de 36 mois pour les émissions, conformément aux pratiques de marché.

### Evaluation and Sélection – aligné avec les GBP & SBP et les meilleures pratiques identifiées par VE

- Le processus d'évaluation et de sélection est clairement défini et détaillé par l'émetteur, il est considéré comme étant bien structuré pour toutes les étapes d'évaluation et de sélection (y compris la pré sélection, la sélection, la validation et le suivi des projets éligibles). Les rôles et les responsabilités sont clairs et comprennent une expertise interne pertinente. Le processus sera rendu public dans la présente SPO.
- Les critères d'éligibilité et d'exclusion pour la sélection sont clairement définis et détaillés pour toutes les catégories.
- Le processus appliqué pour identifier et gérer les risques E&S potentiellement matériels associés aux projets est communiqué publiquement et considéré comme avancé.

### Gestion des fonds – aligné avec les GBP & SBP et les meilleures pratiques identifiées par VE

- Le processus de gestion et d'allocation des fonds est clairement défini et est accessible au public dans le Document Cadre.
- La période d'allocation des fonds est de 24 mois ou moins.
- Le produit net des obligations sera placé dans la trésorerie générale de l'émetteur et sera suivi par l'émetteur de manière appropriée et cela sera attesté par une procédure interne.
- Les informations sont rendues publiques concernant les types de placements temporaires prévus pour le solde des fonds non alloués.
- L'émetteur s'est engagé à ce que, tant que les obligations seront en cours, le solde du produit net soit périodiquement ajusté pour faire correspondre les allocations faites aux projets éligibles pendant cette période.
- L'émetteur a fourni des informations sur la procédure qui sera appliquée en cas de désinvestissement ou de report d'un projet et s'est engagé à réallouer le produit net du projet en question à des projets conformes au Document Cadre, dans un délai de 12 mois.

#### Reporting – aligné avec les GBP & SBP

- L'émetteur s'est engagé à reporter sur l'utilisation des fonds annuellement, et ce jusqu'à échéance des obligations et en cas de changement matériel. Le rapport sera accessible au public jusqu'à l'échéance des obligations.
- Le rapport comprendra des informations pertinentes et exhaustives relatives à l'allocation des fonds des obligations et aux bénéfices attendus des Catégories Eligibles. L'émetteur s'est également engagé à communiquer sur les développements matériels et les controverses liés aux projets éligibles.
- La méthodologie et les hypothèses utilisées pour rendre compte des bénéfices environnementaux et sociaux des Catégories Eligibles seront rendues publiques.
- Le suivi et l'allocation des fonds fera l'objet d'une vérification externe jusqu'à échéance des obligations, et cette vérification sera disponible publiquement. Les indicateurs de bénéfices environnementaux et sociaux des Catégories Eligibles seront vérifiés de manière interne par l'émetteur.

#### Contact

Sustainable Finance Team | [VEsustainablefinance@vigeo-eiris.com](mailto:VEsustainablefinance@vigeo-eiris.com)

# PERIMETRE

---

V.E a été mandaté pour délivrer une opinion indépendante (ci-après « Seconde Opinion » ou « SPO ») sur le caractère durable des obligations durables<sup>2</sup> (les « Obligations ») par la Banque Ouest Africaine de Développement (« BOAD » ou « l’Emetteur ») en accord avec le Document Cadre « Sustainability Bond Framework » (le « Document Cadre ») gouvernant ces émissions.

Notre opinion est établie conformément à la méthodologie exclusive de V.E pour l’évaluation Environnementale, Sociale et de Gouvernance («ESG») et la dernière version des lignes directrices d’application volontaire des principes applicables aux obligations vertes (Green Bond Principles ou « GBP ») – datées de Juin 2018 – et des lignes directrices d’application volontaire des principes applicables aux obligations sociales (Social Bond Principles ou « SBP ») – datées de Juin 2020 – de l’ICMA (appelées ensemble « GBP & SBP »).

Notre opinion est établie sur les éléments suivants :

- Emission : analyse du Document Cadre, y compris de la cohérence des Obligations avec les engagements environnementaux et sociaux de l’Emetteur, sa contribution potentielle au développement durable, et son alignement aux quatre grands principes des GBP & SBP.
- Emetteur : analyse de la gestion des éventuelles controverses ESG liées à l’émetteur et de son implication dans des activités controversées<sup>3</sup>.

Nos sources d’information combinent des données provenant (i) d’informations recueillies auprès de sources publiques, de la presse et de parties prenantes, (ii) d’informations exclusives aux bases de données de V.E, et (iii) d’informations fournies par l’émetteur via des documents et des entretiens avec des responsables impliqués dans l’opération.

Nous avons mené notre due diligence du 19 Novembre au 18 Décembre, 2020. Nous estimons avoir eu accès à tous les documents et personnes que nous avons sollicités. À cette fin, nous déployons des efforts raisonnables pour vérifier l’exactitude de ces données.

## Périmètre des revues externes

---

<input checked="" type="checkbox"/>	Second Party Opinion pre-émission	<input type="checkbox"/>	Vérification indépendante du rapport d’impact
<input checked="" type="checkbox"/>	Vérification indépendante de l’allocation des fonds	<input type="checkbox"/>	Certification Climate Bond Initiative

---

---

<sup>2</sup> Les « obligations durables » sont à considérer comme les obligations potentiellement émises, à la discrétion de l’Emetteur, Le terme « obligation durable » a été choisi par l’Emetteur et n’implique pas d’opinion de la part de V.E.

<sup>3</sup> Les 17 activités controversées analysées par V.E sont les suivantes : Alcool, Bien-être animal, Cannabis, Produits chimiques dangereux, Armes à feu à usage civil, Charbon, Energies fossiles, Pétrole et gaz non conventionnels, Jeux d’argent, OGM, Cellules souches embryonnaires humaines, Prêts à taux d’intérêt élevé, Armement, Nucléaire, Pornographie, Médecine de la reproduction et Tabac.

# COHERENCE

Cohérent
Partiellement cohérent
Non cohérent

Nous considérons que les obligations envisagées sont cohérentes avec les priorités stratégiques de durabilité de la BOAD et les principaux enjeux sectoriels, et qu'elles contribuent à la réalisation des engagements de durabilité de l'émetteur.

En 2015, les États membres des Nations unies ont adopté l'Agenda 2030 pour le Développement Durable avec les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), reconnaissant le défi urgent du développement durable, notamment la lutte contre le changement climatique. La réalisation de ces objectifs nécessite la transition de tous les secteurs économiques vers des modèles de développement durable, et l'action immédiate de tous les acteurs publics et privés. En particulier, les banques publiques de développement ont un rôle important à jouer en promouvant les investissements dans des projets environnementaux et sociaux et en contribuant à la réalisation des objectifs de développement durable.

Les prêts sont un moyen clé de changements de politiques publiques et de promotion des objectifs nationaux et internationaux. Les principaux objectifs des banques publiques de développement sont de promouvoir le développement socio-économique local en finançant des investissements, en améliorant les opportunités de financement et en renforçant l'emploi dans leurs pays d'opération. Ces efforts apportent une contribution directe au développement humain et au bien-être social, et plus généralement aux objectifs fondamentaux soulignés par les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies. Grâce à l'intégration des risques environnementaux et sociaux dans l'analyse des prêts et le financement des projets, ainsi que dans les activités d'investissement, les banques de développement peuvent influencer le comportement de leurs clients en faveur d'activités et de produits plus respectueux de l'environnement et de la société. De plus, en tant qu'institutions publiques, les banques de développement peuvent développer des canaux pour stimuler les investissements du secteur privé dans les secteurs de l'économie verte et sociale.

La BOAD est une institution publique internationale qui vise à promouvoir le développement de ses pays membres, à savoir le Bénin, le Burkina-Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo, et à favoriser l'intégration économique en Afrique de l'Ouest. La BOAD semble reconnaître sa mission pour faire face aux défis mentionnés ci-dessus et a formalisé une stratégie pour y contribuer.

La BOAD a mis en place un nouveau plan stratégique pour les années 2021-2025 nommé DJOLIBA dans lequel l'émetteur a identifié cinq priorités, dont la mise en œuvre est suivie grâce à des objectifs ciblés :

1. Infrastructures de transport et technologies de l'information et de la communication (TIC) /digitalisation ;
2. Production et accès équitable à l'énergie et aux ressources naturelles ;
3. Production agricole et sécurité alimentaire ;
4. L'immobilier (y compris les infrastructures touristiques) et le logement, y compris le logement social ;
5. Santé et éducation.

L'émetteur a déclaré qu'il se concentrera sur les impacts sociaux et sur l'emploi, en axant ses interventions sur le financement des maillons manquants des chaînes de valeur mondiales et régionales dans les secteurs industriel et agricole et qu'il soutiendra les petites exploitations agricoles familiales. Pour soutenir un développement économique durable, la Banque finance des infrastructures nationales qui facilitent les investissements du secteur privé, en se concentrant sur des projets ayant la capacité de créer des emplois et de lutter contre la pauvreté. La Banque met l'accent sur la diversité des genres, avec une politique mise en œuvre dans les processus opérationnels en 2012 ayant pour objectif l'égalité des genres.

En ce qui concerne les défis environnementaux et le changement climatique, la BOAD est accréditée en tant qu'entité régionale de mise en œuvre des mécanismes financiers de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC)<sup>4</sup>, y compris le Fonds d'adaptation au changement climatique, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Fonds vert pour le climat. La BOAD a développé des politiques et des procédures visant la protection

<sup>4</sup> <https://www.boad.org/en/climate/>

de l'environnement et la bonne gestion des ressources naturelles dans toutes les opérations qu'elle finance. La BOAD dispose de plusieurs stratégies pour répondre aux besoins des États membres de l'UEMOA en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, notamment en intégrant la dimension climatique dans tous ses projets.

En créant un cadre pour l'émission d'obligations destinées à financer et refinancer des entreprises et des projets liés aux infrastructures de base abordables, l'accès aux services essentiels, la transition économique et financière, l'accès au logement et à la propriété, les énergies renouvelables, la mobilité durable, les bâtiments écologiques, la prévention et maîtrise de la pollution, la gestion durable de l'eau et des eaux usées, gestion durable des ressources naturelles vivantes et des sols, et la résilience climatique, la BOAD répond de manière cohérente à ses engagements.

# DOCUMENT CADRE

---

L'émetteur a décrit les principales caractéristiques des émissions dans son Document Cadre, couvrant les quatre grands principes des GBP 2018 et SBP 2020 (dernière version reçue par V.E le 17 Décembre 2020). L'Emetteur s'est engagé à rendre ce document publiquement accessible sur son site Internet<sup>5</sup>, conformément aux bonnes pratiques du marché.

## Alignement avec les Green Bond Principles et Social Bond Principles

### Utilisation des fonds



Le produit net des obligations servira exclusivement à financer et/ou à refinancer, en tout ou en partie, des projets relevant de quatre catégories environnementales et sept catégories sociales (« catégories éligibles »), comme indiqué dans le tableau 1.

- Les catégories éligibles sont clairement définies et détaillées. L'émetteur a communiqué sur la nature des dépenses, les critères d'éligibilité, les populations cibles pour les projets sociaux, et la localisation des projets éligibles.
- Les objectifs environnementaux et sociaux sont clairement définis, ils sont pertinents pour toutes les catégories éligibles et en cohérence avec les objectifs de développement durable définis dans les standards internationaux.
- Les bénéfices environnementaux et sociaux attendus sont clairs et précis, ils sont considérés pertinents, mesurables, et seront quantifiés pour toutes les catégories éligibles dans le reporting.
- L'émetteur s'est engagé à communiquer de manière transparente la part estimée de refinancement en amont de chaque émission obligataire. La période d'antériorité pour les projets refinancés est de 36 mois pour les émissions, conformément aux pratiques de marché.

#### MEILLEURES PRATIQUES

- ⇒ Les critères de contenu, d'éligibilité et d'exclusion sont clairs et alignés avec les standards internationaux pour toutes les catégories.
- ⇒ Des bénéfices environnementaux et sociaux pertinents sont identifiés et mesurables pour toutes les catégories de projets.
- ⇒ L'émetteur s'est engagé à communiquer de manière transparente la part estimée de refinancement en amont de chaque émission obligataire.

---

<sup>5</sup> <https://www.boad.org/>

Tableau 1. Analyse de V.E des catégories éligibles, des objectifs et bénéfices environnementaux et sociaux attendus.

- Nature des dépenses : Prêts à moyen et long terme, y compris les prêts concessionnels, le financement d'opérations à court terme et les facilités de crédit ou de refinancement aux institutions financières nationales.
- Localisation des Projets et Actifs Eligibles : Les pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), à savoir : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

ELIGIBLE CATEGORIES	ELIGIBLE SUB-CATEGORIES	DESCRIPTION	SUSTAINABILITY OBJECTIVES AND BENEFITS	V.E'S ANALYSIS
Infrastructures de base abordables	Développement de projets fournissant et élargissant l'accès à l'eau propre	Projets visant à accroître la capacité de production et/ou de stockage d'eau potable en vue de permettre à la population d'accéder à une source d'eau améliorée, par la construction de nouvelles installations ou la réhabilitation et/ou l'extension des installations existantes (forages, puits modernes équipés, sources d'eau équipées, mini-station d'eau potable, station de traitement d'eau potable, châteaux d'eau et bâches de stockage, fontaines d'eau potable et raccordements spéciaux, conduites de distribution).  <i>Population cible : population générale particulièrement mal desservie, en raison d'un manque d'accès de qualité aux biens et services essentiels.</i>	<b>Accès aux infrastructures de base</b> - Augmentation de l'accès à l'eau propre Augmentation de l'accès à l'assainissement Augmentation de l'accès à l'électricité et au chauffage Augmentation de l'accès aux réseaux de communication Augmentation de l'accès aux infrastructures sociales clés	La définition de la catégorie est claire et détaillée. Les populations cibles ont été clairement définies.  Les objectifs sociaux attendus sont pertinents et cohérents avec les objectifs sociaux définis dans les standards internationaux.  Les bénéfices attendus sont clairs, pertinents, mesurables. L'émetteur s'est engagé à quantifier les bénéfices sociaux dans son rapport annuel.
	Développement de projets fournissant et élargissant l'accès à l'assainissement	Projets visant à accroître (i) la capacité de traitement des eaux usées, (ii) l'accès à un système d'assainissement autonome par la construction de nouvelles installations ou la réhabilitation et/ou l'extension des installations existantes  <i>Population cible : Populations des zones rurales, semi-urbaines et urbaines non desservies ou mal desservies en raison d'un accès insuffisant aux biens et services essentiels.</i>		
	Développement des infrastructures de transmission et de distribution d'électricité	Développement des infrastructures de transport et de distribution d'électricité permettant à la population située dans les zones faiblement connectées au réseau électrique d'être raccordées.  <i>Population cible : Population n'ayant pas accès à l'électricité</i>		



<p>Développement d'installations de production d'électricité décarbonée hors réseau</p>	<p>Installations de production hors réseau d'électricité décarbonée, telles que les kits de panneaux solaires ou les installations de biogaz produites à partir de sources organiques animales et agricoles, évitant les conflits d'utilisation des ressources et des terres et évitant la déforestation.</p> <p><i>Population cible : population générale particulièrement mal desservie, en raison d'un manque d'accès de qualité aux biens et services essentiels.</i></p>
<p>Développement du réseau et d'infrastructures de télécommunications</p>	<p>Projets visant à créer, étendre ou améliorer la couverture mobile, afin de fournir un accès à l'internet dans les zones à risque d'exclusion numérique. Les zones à risque d'exclusion numérique sont définies comme des zones non connectées ou mal desservies.</p> <p>Projets visant à créer ou à étendre le réseau de fibres optiques dans les zones rurales.</p> <p><i>Population cible : Population non connectée<sup>6</sup> ou mal desservie<sup>7</sup>, Population non connectée à la fibre optique dans les zones rurales.</i></p>
<p>Développement des routes rurales et de desserte, et des transports publics</p>	<p>Développement et rénovation des routes rurales/de desserte dans les zones qui manquent de connectivité ou dans les zones qui n'ont pas accès à des infrastructures sociales essentielles (par exemple, soins de santé, écoles).</p> <p><i>Population cible : Population rurale<sup>8</sup> vivant dans un rayon supérieur à 2 km d'une route praticable en toute saison<sup>9</sup></i></p>

<sup>6</sup> Aucun service (fixe ou mobile) disponible indifféremment de l'opérateur

<sup>7</sup> Il existe au moins un service de téléphonie mobile par un opérateur avec un service 2G EDGE ou 3G. La capacité de backhaul ou d'accès d'un site donné ne permet pas une expérience de Internet de qualité. Une expérience Internet de qualité est définie comme étant supérieure à 1,5 Mbps par utilisateur, mesurée en moyenne sur une période de temps donnée sur l'appareil de l'utilisateur. Habituellement (mais pas nécessairement), cela implique une dispersion de la population (au moins 10 km d'une municipalité concernée et/ou moins de 3000 habitants).

<sup>8</sup> La pauvreté dans l'UEMOA est plus élevée en zone rurale qu'en zone urbaine. Alors que le taux de pauvreté est de 27,5 % dans les zones urbaines, il est de 54,0 % dans les zones rurales. Les taux de pauvreté dans les zones urbaines et rurales sont définis en utilisant les seuils de pauvreté nationaux. Plus d'informations disponibles : <https://www.imf.org/~media/Files/Publications/CR/2019/1WAUEA2019002.ashx>

<sup>9</sup> Selon l'indice d'accès rural (RAI) développé par la Banque mondiale pour mesurer la proportion de la population rurale qui vit à moins de 2 km d'une route praticable en toute saison. Il est inclus dans les objectifs de développement durable en tant qu'indicateur 9.1.1. et permet de mesurer les progrès accomplis vers l'objectif 9 et la cible 9.1. <https://datacatalog.worldbank.org/dataset/rural-access-index-rai>

Accès aux services essentiels	Développement de projets d'extension des infrastructures d'éducation et de formation	<p>Construction et amélioration d'écoles publiques, ainsi que des équipements, du mobilier et des installations sanitaires connexes.</p> <p>Construction et amélioration d'universités publiques.</p> <p><i>Population cible : Jeunes de moins de 24 ans, personnes ayant des difficultés d'insertion socioprofessionnelle (tous âges), sans formation ni expérience professionnelle, chômeurs de longue durée.</i></p>	<p><b>Accès aux services essentiels</b></p> <p>–</p> <p>Amélioration de l'accès à l'éducation</p> <p>Amélioration de l'accès la nourriture</p> <p>Amélioration de l'accès aux services de santé</p>	<p>La définition de la catégorie est claire et détaillée. Les populations cibles ont été clairement définies.</p> <p>Les objectifs sociaux attendus sont pertinents et cohérents avec les objectifs sociaux définis dans les standards internationaux.</p> <p>Les bénéfices attendus sont clairs, pertinents, mesurables. L'émetteur s'est engagé à quantifier les bénéfices sociaux dans son rapport annuel.</p>
	Développement de programmes, d'initiatives et de projets dédiés à la transformation agricole visant à assurer la sécurité alimentaire	<p>Programmes, initiatives et projets consacrés à la transformation agricole tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• construction de réservoirs d'eau, mise en œuvre de projets d'aménagement hydro-agricole pour la maîtrise de l'eau, fourniture et distribution d'intrants biologiques maraîchers et construction d'entrepôts ;</li> <li>• production aux petits et moyens agriculteurs pour les produits alimentaires de base<sup>10</sup> visant à assurer la sécurité alimentaire</li> </ul> <p><i>Population cible : Les agriculteurs vivant dans des zones rurales marquées par l'insécurité alimentaire.</i></p>		
	Développement de projets contribuant à l'accès aux soins de santé gratuits et/ou subventionnés	<p>Construction, développement ou amélioration des infrastructures et des services de santé (programmes de soins de santé de base, laboratoires, centres de santé, hôpitaux, ambulances, équipements et fournitures sanitaires).</p> <p>Programmes de lutte contre les maladies et les épidémies (Covid, Ebola, malaria, tuberculose, maladies infectieuses et tropicales).</p> <p>Formation du personnel de santé.</p> <p>Santé maternelle et infantile, nutrition.</p> <p>Régimes de protection sociale.</p> <p><i>Population cible : Populations mal desservies, en raison d'un manque d'accès de qualité aux biens et services essentiels, personnes malades, âgées ou vulnérables</i></p>		

<sup>10</sup> La composition des produits alimentaires de base est tirée des bilans alimentaires nationaux publiés par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Les produits alimentaires de base comprennent entre autres le maïs, le blé, le soja, le riz, les haricots, les fruits, les légumes et le lait.

Transition économique et financière	Programmes, initiatives et institutions, dédiés à la promotion de la création d'emplois, du retour à l'emploi et des opportunités d'entrée sur le marché du travail	Programmes, initiatives fournissant et améliorant l'accès au financement pour les petites et moyennes entreprises <sup>11</sup> en vue de promouvoir la création d'emplois, le retour à l'emploi et les possibilités d'entrée sur le marché du travail, y compris le régime d'assurance récolte pour la population rurale.  <i>Population cible : Petites et moyennes entreprises</i>	<b>Transition économique et financière</b> – Financement des PME Amélioration de l'accès aux solutions bancaires	La définition de la catégorie est claire, détaillée, notamment concernant les critères d'éligibilité pour les PME affectées par la crise du Covid. Les populations cibles ont été clairement définies.  Les objectifs sociaux attendus sont pertinents et cohérents avec les objectifs environnementaux définis dans les standards internationaux.  Les bénéfices attendus sont clairs, pertinents, mesurables. L'émetteur s'est engagé à quantifier les bénéfices sociaux dans son rapport annuel.
	Programmes, initiatives et projets en réponse à la crise du Covid	Financement des petites et moyennes entreprises ayant des difficultés de (re)financement en raison de l'impact de la crise sanitaire afin de préserver l'emploi.  Programmes, initiatives lancées par les institutions financières permettant la suspension des préavis de remboursement en raison de la crise du Covid  <i>Population cible : Institutions financières permettant le financement des PME dont les activités économiques ont été affectées par la crise du Covid</i>		
	Accès aux services financiers et d'assurance essentiels	Programmes, initiatives et projets visant à une croissance économique inclusive en donnant accès aux services bancaires, aux assurances et aux services financiers pour les particuliers.  <i>Population cible : Population générale particulièrement mal desservies, en raison d'un manque d'accès aux services financiers<sup>12</sup> et d'assurance essentiels en particulier les femmes<sup>13</sup> et les jeunes.</i>		

<sup>11</sup> Entreprises de moins de 250 salariés et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 3 086 017 925 FCFA

<sup>12</sup> En 2017, la détention d'un compte dans une institution financière de l'UEMOA variait de 9,5 % (Niger) à 34,1 % (Togo), contre près de 37 % et plus de 40% dans les pays africains et asiatiques de référence. Plus d'informations sur le rapport du FMI 2019 <https://www.imf.org/~media/Files/Publications/CR/2019/1WAUEA2019002.ashx>

<sup>13</sup> Les écarts entre les genres sont très prononcés dans l'UEMOA, les hommes étant près de trois fois plus susceptibles de posséder un compte que les femmes au Mali, et près de deux fois plus en Côte d'Ivoire et au Bénin, tandis que la possession d'un compte d'argent sur téléphone semble être répartie un peu plus équitablement. Plus d'informations sur le rapport du FMI 2019 <https://www.imf.org/~media/Files/Publications/CR/2019/1WAUEA2019002.ashx>

Accès au logement et à la propriété	Programmes, initiatives et institutions, dédiés au développement du logement social	Programmes, initiatives et institutions, destinés à soutenir la construction de logements sociaux pour les populations vivant dans la pauvreté <sup>14</sup>  <i>Population cible : Population vivant dans la pauvreté</i>	<b>Accès au logement social</b> – Augmentation de l’offre de logements sociaux	La définition de la catégorie est claire et détaillée. Les populations cibles ont été clairement définies.  Les objectifs sociaux attendus sont pertinents et cohérents avec les objectifs sociaux définis dans les standards internationaux.  Les bénéfices attendus sont clairs, pertinents, mesurables. L’émetteur s’est engagé à quantifier les bénéfices sociaux dans son rapport annuel.
Énergies Renouvelables	Développement, construction, installation et maintenance d’installations hydroélectriques	Installation hydroélectrique inférieure à 25MW ; et Installation hydroélectrique supérieure à 25MW avec un seuil d’émission inférieur à 100gCO2e/kWh (ou une densité de puissance supérieure à 5MW/m2) en utilisant l’outil G-res (développé par l’Association internationale de l’hydroélectricité et la chaire UNESCO pour le changement environnemental global), ou une évaluation spécifique au site conformément au cadre à l’IEA Hydro Framework <sup>15</sup>	<b>Atténuation du changement climatique</b> – Évitement d’émissions de GES	La définition de la catégorie est claire et détaillée.  Les objectifs environnementaux attendus sont pertinents et cohérents avec les objectifs environnementaux définis dans les standards internationaux.  Les bénéfices attendus sont clairs, pertinents, mesurables. L’émetteur s’est engagé à quantifier les bénéfices environnementaux dans son rapport annuel.  Des axes d’amélioration consistent à :  - Appliquer un seuil d’émission pour les installations hydroélectriques inférieures à 25 MW  - Appliquer un seuil d’émission pour la bioénergie.
	Développement, construction, installation et maintenance d’installations solaires	Développement, construction, installation et maintenance d’installations solaires (telles que les centrales photovoltaïques ou thermodynamiques)		
	Développement, construction, installation et maintenance d’installations éoliennes	Développement, construction, installation et maintenance d’installations éoliennes terrestres.		

<sup>14</sup> Population vivant sous le seuil de pauvreté national selon [http://www.uemoa.int/sites/default/files/bibliotheque/projet\\_commucationresultats\\_ehcv\\_m\\_juin2020\\_13072020\\_obs.pdf](http://www.uemoa.int/sites/default/files/bibliotheque/projet_commucationresultats_ehcv_m_juin2020_13072020_obs.pdf)

<sup>15</sup> Comme décrit dans les "Guidelines for the Quantitative Analysis of Net GHG Emissions from Reservoirs " <http://www.ieahydro.org/annex-xii-hydropower-and-the-environment>

	<p>Développement, construction, installation et maintenance de production de bioénergie (biomasse, biogaz et biocarburants)</p>	<p>Développement, construction, installation d'équipements de bioénergie, alimentées par des sources durables de matières premières locales (telles que les déchets organiques) en évitant les conflits d'utilisation des ressources et d'utilisation des sols et la déforestation.</p> <p>Développement, construction, installation d'équipements de digestion anaérobique et de traitement des boues d'épuration, dédiées à la production de biogaz utilisé directement pour la production d'électricité et/ou de chaleur ou valorisé en biométhane et équipé d'un dispositif de surveillance des fuites de méthane.</p>		
	<p>Développement, construction, installation et maintenance d'installations de stockage d'énergie visant à promouvoir le développement des énergies renouvelables</p>	<p>Développement, construction, installation et maintenance d'installations de stockage d'énergie (visant à promouvoir le développement des énergies renouvelables et/ou à remplacer l'électricité assurant le pic de demande produite par des unités moins respectueuses de l'environnement<sup>16</sup>).</p>		
Mobilité durable	<p>Développement, construction, installation et maintenance de transports ferroviaires et de véhicules électriques pour le fret et les personnes</p>	<p>Équipements et infrastructures de transport ferroviaire électrifiés pour le transport de marchandises et/ou de passagers et acquisition de nouvelle flotte électrique</p>	<p><b>Atténuation du changement climatique</b></p> <p>–</p> <p>Évitement d'émissions de GES</p>	<p>La définition de la catégorie est claire et détaillée.</p> <p>Les objectifs environnementaux attendus sont pertinents et cohérents avec les objectifs environnementaux définis dans les standards internationaux.</p> <p>Les bénéfices attendus sont clairs, pertinents, mesurables. L'émetteur s'est engagé à quantifier les bénéfices environnementaux dans son rapport annuel.</p>

<sup>16</sup> Comme la technologie de Stations de Transfert d'Énergie par Pompage (STEP), qui répond aux critères de la Climate Bond Initiative (initiative sur les obligations climatiques), dans sa version de juin 2019. La production d'hydrogène et la conversion de l'énergie en gaz sont exclues. (<https://www.climatebonds.net/files/files/Hydropower%20Criteria%20Document.pdf>)

Bâtiments verts	Développement de nouveaux bâtiments ou acquisition de bâtiments existants Rénovation majeure ou restructuration de bâtiments existants	Les bâtiments qui reçoivent une certification Edge <sup>17</sup> . Les projets démontrant au moins 30 % d'économies de consommation d'énergie après rénovation (pour les bâtiments et les usines).	<b>Atténuation du changement climatique</b> – Évitement d'émissions de GES	La définition de la catégorie est claire et détaillée. Les objectifs environnementaux attendus sont pertinents et cohérents avec les objectifs environnementaux définis dans les standards internationaux. Les bénéfices attendus sont clairs, pertinents, mesurables. L'émetteur s'est engagé à quantifier les bénéfices environnementaux dans son rapport annuel.
Prévention et maîtrise de la pollution	Projets de réduction, de collecte, de recyclage et de traitement durable des déchets	Projets visant à accroître la collecte et le traitement des déchets non dangereux (collecte, traitement, recyclage, compostage), soit par la construction de nouveaux systèmes et installations de gestion des déchets, soit par l'extension/amélioration de ceux qui existent déjà, uniquement s'il s'agit de tri, de recyclage ou de valorisation comme objectif final.	<b>Atténuation du changement climatique</b> – Évitement d'émissions de GES	La définition de la catégorie est claire et détaillée. Les objectifs environnementaux attendus sont pertinents et cohérents avec les objectifs environnementaux définis dans les standards internationaux. Les bénéfices attendus sont clairs, pertinents, mesurables. L'émetteur s'est engagé à quantifier les bénéfices environnementaux dans son rapport annuel.
Gestion durable de l'eau et des eaux usées	Projets de protection et de gestion des ressources en eau	Projets dédiés à l'atténuation du stress hydrique, à la capacité de drainage de l'eau, à l'efficacité de la distribution de l'eau, y compris le système d'irrigation pour promouvoir l'économie et la récupération de l'eau.  Projets dédiés à la construction ou à l'extension de systèmes centralisés de traitement des eaux usées, y compris la collecte (réseau d'égouts) et le traitement.	<b>Protection des ressources en eau</b> - – Développement de systèmes des eaux efficaces	La définition de la catégorie est claire et détaillée. Les objectifs environnementaux attendus sont pertinents et cohérents avec les objectifs environnementaux définis dans les standards internationaux. Les bénéfices attendus sont clairs, pertinents, mesurables. L'émetteur s'est engagé à quantifier les bénéfices environnementaux dans son rapport annuel.

<sup>17</sup> Conformément à la norme développée par l'IFC pour certifier les bâtiments économes en ressources et zéro carbone. <https://edgebuildings.com/>

Gestion durable des ressources naturelles vivantes et des sols	Projets contribuant à la protection des sols, à la prévention de la désertification et de l'érosion des sols	Projets consacrés à la lutte contre la désertification, à la restauration des terres dégradées et à la décontamination des sols.  Projets contribuant à la lutte contre la déforestation et au développement durable des forêts avec le label FSC et PEFC.	<b>Protection de la biodiversité et des sols</b> – Développer les pratiques forestières durables Développer l'agriculture durable et biologique	La définition de la catégorie est claire et détaillée.  Les objectifs environnementaux attendus sont pertinents et cohérents avec les objectifs environnementaux définis dans les standards internationaux.  Les bénéfices attendus sont clairs, pertinents, mesurables. L'émetteur s'est engagé à quantifier les bénéfices environnementaux dans son rapport annuel.
	Projets contribuant à la conservation de la biodiversité	Programmes pour la protection et la restauration des écosystèmes et des espèces prioritaires (y compris le reboisement, la protection des zones protégées, la restauration des terres dégradées, la gestion des forêts, etc.)		
	Projets contribuant à l'agriculture durable	Projets promouvant des pratiques agricoles durables telles que l'agriculture biologique.  L'émetteur a en outre précisé que les projets agricoles suivent l'approche "climate-smart", avec des techniques qui visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et à accroître la résilience au changement climatique.		
Résilience climatique : dangers liés aux sols et à l'eau	Projets consacrés à la minimisation des risques de sécheresse et d'inondation	Projets consacrés au renforcement de la résilience et de la capacité d'adaptation aux risques de sécheresse, aux risques d'inondation, aux dangers liés au climat et aux catastrophes naturelles, tels que: <ul style="list-style-type: none"> <li>• systèmes d'alerte rapide pour la surveillance et la prévision des dangers liés à l'eau et au climat.</li> <li>• la construction et l'entretien des mesures d'adaptation et/ou des infrastructures (par exemple, l'incorporation de transformateurs, d'interrupteurs et de pompes submersibles).</li> </ul>	<b>Adaptation au changement climatique</b> – Développement des infrastructures d'adaptation et d'alerte	La définition de la catégorie est claire et détaillée.  Les objectifs environnementaux attendus sont pertinents et cohérents avec les objectifs environnementaux définis dans les standards internationaux.  Les bénéfices attendus sont clairs, pertinents, mesurables. L'émetteur s'est engagé à quantifier les bénéfices environnementaux dans son rapport annuel.

## Contribution aux Objectifs de Développement Durable

Les catégories éligibles sont susceptibles de contribuer à 13 des 17 Objectifs de Développement Durable ("ODD") des Nations Unies, à savoir:

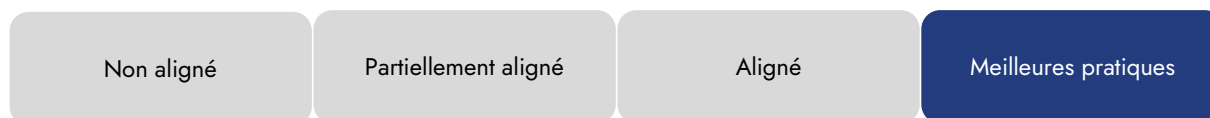
ELIGIBLE CATEGORY	SDG	SDG TARGETS
Toutes les Catégories éligibles		<p>1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité</p> <p>1.a Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes</p> <p>1.b Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'action viables, fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté</p>
Accès aux services essentiels		<p>2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante</p> <p>2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles</p>
Gestion durable des ressources naturelles vivantes et des sols		<p>2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols</p>
Accès aux services essentiels		<p>3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes</p> <p>3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus</p> <p>3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles</p> <p>3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable</p> <p>3.c Accroître considérablement le budget de la santé, le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement</p> <p>3.d Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux</p>



ELIGIBLE CATEGORY	SDG	SDG TARGETS
Accès aux services essentiels		<p>4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile</p> <p>4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable</p>
Toutes les catégories éligibles, à travers l'intégration de la dimension de genre dans le processus d'évaluation des projets		<p>5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique</p> <p>5.c Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent</p>
Infrastructures de base abordables		<p>6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable</p> <p>6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable</p>
Gestion durable de l'eau et des eaux usées		<p>6.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau</p>
Infrastructures de base abordables Énergies renouvelables Bâtiments verts		<p>7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial</p> <p>7.3 D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique</p>
Transition économique et financière		<p>8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.</p>
Infrastructures de base abordables		<p>9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité.</p> <p>9.a Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apporté aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement.</p> <p>9.c Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et de la communication et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020.</p>

ELIGIBLE CATEGORY	SDG	SDG TARGETS
Accès au logement et à la propriété		11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.
Mobilité durable		11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées.
Bâtiments verts		11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation inclusive et durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.  11.c Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux.
Prévention et maîtrise de la pollution		12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.
Énergies renouvelables		Les projets éligibles contribuent globalement au SDG 13, qui consiste à prendre des mesures urgentes pour lutter contre le changement climatique et ses impacts.
Mobilité durable		13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.  13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.
Bâtiments verts		
Résilience climatique : dangers liés aux sols et à l'eau		
Gestion durable des ressources naturelles vivantes et des sols		15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.  15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial.

## Évaluation et sélection des projets



- Le processus d'évaluation et de sélection est clairement défini et détaillé par l'émetteur, il est considéré comme étant bien structuré pour toutes les étapes d'évaluation et de sélection (y compris la pré sélection, la sélection, la validation et le suivi des projets éligibles). Les rôles et les responsabilités sont clairs et comprennent une expertise interne pertinente. Le processus sera rendu public dans la présente SPO.
- Les critères d'éligibilité et d'exclusion pour la sélection sont clairement définis et détaillés pour toutes les catégories.
- Le processus appliqué pour identifier et gérer les risques E&S potentiellement matériels associés aux projets est communiqué publiquement et considéré comme avancé (voir analyse complète en pages 32-34).

### Processus d'évaluation et de sélection des projets éligibles

Pour les besoins des obligations, un comité des obligations durables ( « Sustainability Bond Committee » ou « le comité ») a été créé. Le comité est composé de membres des directions Climat, Infrastructure, Secteur privé, Résultat de développement, Trésorerie, Décaissement, et Informatique (IT), et sera présidé par la Direction de la mobilisation des ressources.

Ce comité est responsable de :

- La validation de la conformité des projets avec les critères des catégories éligibles et leurs définitions vertes et sociales ;
- La sélection du "pool" de projets verts et sociaux éligibles ("projets éligibles") à financer/refinancer en accord avec ce Document Cadre ;
- Le suivi de la gestion des projets verts et sociaux éligibles (afin de s'assurer de leur conformité avec le Document Cadre tout au long de leur déploiement) ;
- La décision (si nécessaire) de remplacer les projets verts et sociaux éligibles devenus inéligibles ;
- La validation du versement des fonds au portefeuille de projets verts et sociaux éligibles et de s'assurer de la gestion des fonds non alloués (en attendant l'allocation) ;
- Le suivi du travail des auditeurs et de leurs missions annuelles ;
- La mise à jour du Document Cadre et les critères d'éligibilité en fonction des meilleures normes et pratiques du marché, ainsi que de toute nouvelle orientation de la Banque en matière de stratégie de développement durable ;
- La décision des nouveaux enjeux stratégiques en accord avec le cadre et la politique générale de la Banque ;
- La préparation des documents de reporting à destination des investisseurs et toute autre communication liée au programme d'émission "durable" de la Banque.

La traçabilité et la vérification de la sélection et de l'évaluation des projets sont assurées tout au long du processus, et comprennent les procédures mises en place si un projet n'est plus éligible :

- L'émetteur s'engage à assurer la conformité continue des projets sélectionnés avec les critères de sélection et d'exclusion spécifiés dans le Documents Cadre et ce pendant toute la durée de vie de l'obligation, et a fourni des détails sur le contenu, la fréquence et la durée ainsi que sur la procédure adoptée en cas de non-conformité ;
- L'émetteur s'engage à suivre les controverses ESG potentielles associées aux projets jusqu'à échéance de l'obligation et a fourni des détails sur la fréquence, le contenu et les procédures en cas de controverse sur un projet. En cas de controverse majeure sur un projet, la BOAD fournira aux investisseurs des informations sur les enjeux clés et les actions mises en place par la BOAD ;
- La traçabilité des décisions prises concernant l'évaluation, la sélection et le suivi des projets est assurée : le Comité se réunira deux fois par an et produira un rapport et un compte rendu de réunion.

### Critères d'éligibilité

Le processus s'appuie sur des critères d'éligibilité explicites, de sélection et d'exclusion, en cohérence avec les objectifs environnementaux et sociaux définis pour les catégories éligibles:

- Les critères de sélection sont basés sur les définitions des Catégories Eligibles du tableau 1 de la partie Utilisation des fonds.
- Les activités suivantes ont été exclues du Document Cadre (page 19) :
  - Projets liés à l'acquisition, au développement, à l'exploitation et à la maintenance de capacités nouvelles ou déjà existantes de production d'électricité ou de chaleur à base de combustibles fossiles, (dont le charbon, le pétrole, le gaz naturel et autres) ;
  - Dans le contexte spécifique de la catégorie mobilité durable : les projets d'infrastructures dédiées au transport de combustibles fossiles ou de mélanges de combustibles fossiles ;
  - Dans le contexte spécifique de la catégorie prévention et du contrôle de la pollution : les projets dédiés à la valorisation énergétique des déchets (« Waste-to-energy ») ;
  - Projets de désalinisation ;
  - Production ou commerce de tout produit ou activité jugé illégal en vertu des lois ou règlements du pays hôte ou des conventions et accords internationaux, ou soumis à des interdictions internationales, tels que les produits pharmaceutiques, les pesticides/herbicides, les substances appauvrissant la couche d'ozone, les PCB, les animaux sauvages ou les produits réglementés par la CITES ;
  - Production ou commerce d'armes et de munitions ;
  - Production ou commerce de boissons alcoolisées (à l'exception de la bière et du vin) ;
  - Production ou commerce de tabac ;
  - Jeux de hasard, casinos et entreprises équivalentes ;
  - Production ou commerce de fibres d'amiante non liées ;
  - Pêche au filet dérivant dans le milieu marin avec des filets de plus de 2,5 km de long ;
  - Production ou activités impliquant des formes de travail forcé ou de travail des enfants ;
  - Production ou commerce de bois ou d'autres produits forestiers autres que ceux provenant de forêts gérées de manière durable.

#### MEILLEURES PRATIQUES

- ⇒ Les critères d'éligibilité et d'exclusion pour la sélection des projets sont clairement définis et détaillés pour toutes les catégories éligibles.
- ⇒ L'émetteur s'engage à faire le suivi et le contrôle de la conformité des projets sélectionnés avec les critères d'éligibilité jusqu'à échéance de l'obligation, et à communiquer la procédure en cas de non-conformité, et a fourni des détails sur le contenu, la fréquence, la durée et la procédure adoptée en cas de non-conformité.
- ⇒ L'émetteur s'engage à suivre les controverses ESG potentielles associées aux projets pendant toute la durée de vie de l'instrument et a fourni des détails sur la fréquence, le contenu et les procédures en cas de controverse sur un projet.

## Gestion des fonds



- Le processus de gestion et d'allocation des fonds est clairement défini et est accessible au public dans le Document Cadre.
- La période d'allocation des fonds est de 24 mois ou moins.
- Le produit net des obligations sera placé dans la trésorerie générale de l'émetteur et sera suivi par l'émetteur de manière appropriée et cela sera attesté par une procédure interne.
- Les informations sont rendues publiques concernant les types de placements temporaires prévus pour le solde des fonds non alloués.
- L'émetteur s'est engagé à ce que, tant que les obligations seront en cours, le solde du produit net soit périodiquement ajusté pour faire correspondre les allocations faites aux projets éligibles pendant cette période.
- L'émetteur a fourni des informations sur la procédure qui sera appliquée en cas de désinvestissement ou de report d'un projet et s'est engagé à réallouer le produit net du projet en question à des projets conformes au Document Cadre, dans un délai de 12 mois.

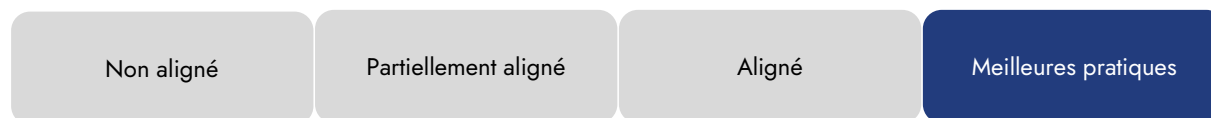
### Processus de gestion

- Le produit net des obligations sera placé sur le compte de dépôts de la BOAD ouvert dans les livres de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).
- Le suivi de l'affectation des recettes au portefeuille de projets verts et sociaux éligibles sera effectué par le comité des obligations durables par le biais des systèmes de la Banque. Un registre sera établi pour suivre l'affectation des recettes au portefeuille de projets verts et sociaux éligibles sur une base notionnelle, afin d'éviter une double comptabilité, en particulier dans le cas de prêts en partenariat avec d'autres partenaires financiers.
- La BOAD allouera le produit net des obligations aux projets verts et sociaux éligibles au cours de l'année civile suivant l'année d'émission de l'obligation.
- En attendant l'allocation complète du produit net aux projets verts et sociaux éligibles, le comité des obligations durables tiendra un registre du solde du produit non alloué et investira ce montant non alloué dans des liquidités et/ou des devises ou produits équivalents investis dans des fonds d'investissement socialement responsables (ISR) dans la mesure du possible.
- En cas de report, d'annulation, de désinvestissement ou d'inadmissibilité des projets, ou si un projet admissible est arrivé à échéance, l'émetteur s'est engagé à remplacer le projet qui n'est plus admissible par un nouveau projet admissible dans un délai de 12 mois.

#### MEILLEURES PRATIQUES

- ⇒ La période d'allocation des fonds est de 24 mois ou moins.
- ⇒ L'émetteur a fourni des informations sur la procédure qui sera appliquée en cas de cession ou de report du projet et il s'est engagé à réaffecter le produit de la cession à des projets conformes au cadre des obligations dans un délai de 24 mois.

## Reporting



- L'émetteur s'est engagé à reporter sur l'utilisation des fonds annuellement, et ce jusqu'à échéance des obligations et en cas de changement matériel. Le rapport sera accessible au public jusqu'à l'échéance des obligations.
- Le rapport comprendra des informations pertinentes et exhaustives relatives à l'allocation des fonds des obligations et aux bénéfices attendus des Catégories Eligibles. L'émetteur s'est également engagé à communiquer sur les développements matériels et les controverses liés aux projets éligibles.
- La méthodologie et les hypothèses utilisées pour rendre compte des bénéfices environnementaux et sociaux des Catégories Eligibles seront rendues publiques.
- Le suivi et l'allocation des fonds fera l'objet d'une vérification externe jusqu'à échéance des obligations, et cette vérification sera disponible publiquement. Les indicateurs de bénéfices environnementaux et sociaux des Catégories Eligibles seront vérifiés de manière interne par l'émetteur.

## Indicateurs

L'émetteur s'est engagé à communiquer de manière transparente au niveau des Catégories Eligibles :

- Allocation des fonds : Les indicateurs sélectionnés par l'émetteur pour rendre compte de l'allocation des fonds sont pertinents et exhaustifs.

### INDICATEURS DE REPORTING

- ⇒ La liste des projets verts et sociaux éligibles, avec leur description associée à chaque obligation durable : Nom du projet, pays, catégorie de projet, le cas échéant : considérations géospatiales telles que les zones rurales/urbaines.
- ⇒ La répartition des catégories de projets verts et sociaux éligibles (re)financés ;
- ⇒ La part des fonds alloués par rapport au coût total du projet (en %) ;
- ⇒ La part du financement et du refinancement (en % du produit net) ;
- ⇒ La part de cofinancement pour les projets verts et sociaux éligibles (c'est-à-dire en cas d'investissement ou de financement conjoint).

- Bénéfices environnementaux : les indicateurs sélectionnés par l'émetteur pour rendre compte des bénéfices environnementaux et sociaux semblent clairs, pertinents, et exhaustifs.

CATEGORIES ELIGIBLES	SOUS-CATEGORIES	INDICATEURS DE RÉSULTATS ET D'IMPACT ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX
Infrastructures de base abordables	Développement de projets fournissant et élargissant l'accès à l'eau propre	Volume d'eau propre produit en m <sup>3</sup> Nombre de nouvelles stations d'épuration construites Nombre de nouveaux bénéficiaires des raccordements à l'eau potable
	Développement de projets fournissant et élargissant l'accès à l'assainissement	Volume des eaux usées traitées en m <sup>3</sup> Nombre de stations d'épuration des eaux usées Nombre de nouveaux bénéficiaires des raccordements au réseau d'assainissement
	Développement des infrastructures de transmission et de distribution d'électricité	Nombre de nouveaux bénéficiaires des raccordements au réseau électrique
	Développement d'installations de production d'électricité décarbonée hors réseau	Nombre de kits hors réseau, nombre de bénéficiaires (nombre de personnes, nombre de ménages, nombre de villages) Émissions évitées (en tCO <sub>2e</sub> )
	Développement du réseau et d'infrastructures de télécommunications	Nombre de personnes connectées à un réseau de télécommunications (internet, autre) Nombre de bénéficiaires
	Développement des routes rurales, de desserte agricole et des transports publics	Longueur de la construction de la chaussée avec accès équitable (km) Réduction de la durée des voyages Nombre et localisation des bénéficiaires isolés
Accès aux services essentiels	Développement de projets d'extension des infrastructures d'éducation et de formation	Nombre d'étudiants bénéficiaires Nombre d'établissements d'enseignement construits ou améliorés Nombre de nouvelles capacités d'éducation créées
	Développement de programmes, d'initiatives et de projets dédiés à la transformation agricole visant à assurer la sécurité alimentaire	Nombre d'agriculteurs bénéficiaires d'installations liées à l'eau Nombre d'agriculteurs bénéficiaires de formations à la transformation agricole Nombre d'agriculteurs bénéficiaires de subventions à la production



CATEGORIES ELIGIBLES	SOUS-CATEGORIES	INDICATEURS DE RÉSULTATS ET D'IMPACT ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX
	Développement de projets contribuant à l'accès aux soins de santé gratuits et/ou subventionnés	<p>Nombre d'infrastructures et de services de soins de santé créés ou réhabilités (y compris le nombre de lits créés)</p> <p>Nombre de bénéficiaires de médicaments</p> <p>Nombre de vaccins</p> <p>Nombre de bénéficiaires des services de santé (y compris la part des femmes et des jeunes situés dans les zones rurales)</p> <p>Heures de formation du personnel de santé</p>
Transition économique et financière	Programmes, initiatives et institutions, dédiés à la promotion de la création d'emplois, du retour à l'emploi et des opportunités d'entrée sur le marché du travail	<p>Nombre de bénéficiaires ayant eu accès à des services financiers, y compris la part des microentreprises, des petites entreprises et des entreprises de taille moyenne</p> <p>Nombre de prêts aux PME dont des femmes et des jeunes sont propriétaires</p>
	Programmes, initiatives et projets en réponse à la crise du Covid	<p>Nombre et types d'activités, bénéficiaires ayant accès à un soutien financier</p> <p>Nombre d'emplois soutenus</p>
	Accès aux services financiers et d'assurance essentiels	<p>Nombre de personnes ayant accès à des comptes bancaires ou à de l'argent mobile</p> <p>Nombre de bénéficiaires, y compris les femmes et les jeunes des zones rurales</p>
Accès au logement et à la propriété	Programmes, initiatives et institutions, dédiés au développement du logement social	<p>Nombre de personnes/familles bénéficiant d'un logement subventionné</p> <p>Effort financier des ménages pour l'achat d'un logement</p>
Énergies Renouvelables	Développement, construction, installation et maintenance d'installations hydroélectriques	Production annuelle d'énergie renouvelable en MWh (en pleine phase opérationnelle)
	Développement, construction, installation et maintenance d'installations solaires	Contribution annuelle aux émissions de GES évitées en tonnes d'équivalent CO <sub>2</sub>
	Développement, construction, installation et maintenance d'installations éoliennes	Capacité renouvelable installée en MW
	Développement, construction, installation et maintenance de production de bioénergie (biomasse, biogaz et biocarburants)	
	Développement, construction, installation et maintenance d'installations de stockage d'énergie visant à promouvoir le développement des énergies renouvelables	

CATEGORIES ELIGIBLES	SOUS-CATEGORIES	INDICATEURS DE RÉSULTATS ET D'IMPACT ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX
Mobilité durable	Développement, construction, installation et maintenance de transports ferroviaires et de véhicules électriques pour le fret et les personnes	Transfert modal (nombre d'utilisateurs supplémentaires des transports publics) Émissions de gaz à effet de serre évitées (t eq.CO <sub>2</sub> )
Bâtiments verts	Développement de nouveaux bâtiments ou acquisition de bâtiments existants	Intensité énergétique annuelle (en KWh par m <sup>2</sup> ) Émissions annuelles de GES réduites/évitées (t eq.CO <sub>2</sub> )
	Rénovation majeure ou restructuration de bâtiments existants	Émissions annuelles de GES réduites/évitées (t eq.CO <sub>2</sub> ) Économies d'énergie (en %)
Prévention et maîtrise de la pollution	Projets de réduction, de collecte, de recyclage et de traitement durable des déchets	Nombre de personnes bénéficiant de services de gestion des déchets Tonnes de déchets issus du tri sélectif envoyées sur des sites de tri pour être préparées au recyclage Tonnes de matériaux récupérés Tonnes de compost produites Tonnes d'émissions évitées (CO <sub>2</sub> eq)
Gestion durable de l'eau et des eaux usées	Projets de protection et de gestion des ressources en eau	% de performance technique de la distribution d'eau potable / taux de perte Volumes d'eau économisés (en m <sup>3</sup> ) Surface équipée d'appareils permettant d'optimiser la gestion de l'eau (en ha)
Gestion durable des ressources naturelles vivantes et des sols	Projets contribuant à la protection des sols, à la prévention de la désertification et de l'érosion des sols	Superficies reboisées (en ha) Superficies en cours de restauration/réhabilitation (ha) Superficies conservées et/ou récupérées (en ha)
	Projets contribuant à la conservation de la biodiversité	Zones conservées et/ou avec restauration des écosystèmes et des espèces prioritaires (en ha)
	Projets contribuant à l'agriculture durable	Superficies nouvellement consacrées ou converties à l'agriculture biologique (en ha)
Résilience climatique : dangers liés aux sols et à l'eau	Projets consacrés à la minimisation des risques de sécheresse et d'inondation	Nombre de réservoirs d'orage supplémentaires Réseaux de drainage construits (en km) Radars météorologiques Nombre d'abris d'évacuation Nombre de personnes et/ou d'entreprises bénéficiant de mesures visant à atténuer les conséquences des inondations et des sécheresses

Le processus de reporting est structuré et basé sur l'expertise interne pertinente, comme le stipule le manuel des procédures de suivi et d'évaluation des résultats des projets de développement financés par la BOAD. Les directions opérationnelles de la Banque supervisent la collecte de données au niveau des projets par le biais d'outils internes, notamment une mission semestrielle de suivi et d'évaluation des résultats de développement. La consolidation et l'agrégation des indicateurs sont effectuées au niveau des catégories éligibles par la Direction du suivi et évaluation des résultats de développement.

Un axe d'amélioration consiste à mandater une vérification externe des indicateurs environnementaux et sociaux des catégories éligibles.

#### MEILLEURES PRATIQUES

- ⇒ L'émetteur s'est engagé à reporter sur l'utilisation des fonds annuellement, et ce jusqu'à échéance des obligations.
- ⇒ Le rapport de l'émetteur sera mis à la disposition du public.
- ⇒ Les indicateurs sélectionnés par l'Émetteur sont clairs et pertinents en termes d'indicateurs d'allocation et couvrent tous les bénéfices attendus associés aux catégories éligibles. L'émetteur s'est également engagé à communiquer sur les développements matériels et les controverses liés aux projets éligibles.
- ⇒ La méthodologie et les hypothèses utilisées pour les bénéfices environnementaux et sociaux des catégories éligibles seront rendues publiques.

## Contribution au développement durable

### Impacts attendus

L'impact positif potentiel des projets éligibles sur les objectifs environnementaux et sociaux est considéré comme avancé.

CATEGORIE ELIGIBLE	SOUS-CATEGORIE	IMPACT ATTENDU	ANALYSE
Infrastructures de base abordables	Développement de projets fournissant et élargissant l'accès à l'eau propre	AVANCE	L'accès à l'eau est un défi majeur pour les pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). La population cible a été identifiée au niveau régional, à savoir : la population générale dans les pays de l'UEMOA. Cette catégorie est susceptible d'apporter une amélioration sur le plan social à long terme pour la population cible.
	Développement de projets fournissant et élargissant l'accès à l'assainissement	AVANCE	L'accès à l'assainissement est un défi majeur pour les pays de l'UEMOA. La population cible a été identifiée au niveau régional, à savoir : la population générale dans les pays de l'UEMOA. Cette catégorie est susceptible d'apporter une amélioration sur le plan social à long terme pour la population cible.
	Développement des infrastructures de transmission et de distribution d'électricité	AVANCE	L'élargissement de l'accès à l'électricité est un défi majeur pour les pays de l'UEMOA. La population cible a été identifiée avec précision <sup>18</sup> et semble être celle dans le plus grand besoin. Cette catégorie est susceptible d'apporter une amélioration sur le plan social à long terme pour la population cible.
	Développement d'installations de production d'électricité décarbonée hors réseau	AVANCE	L'élargissement de l'accès à l'électricité est un défi majeur pour les pays de l'UEMOA. La population cible a été identifiée à un niveau régional, à savoir : la population générale des pays de l'UEMOA. Cette catégorie est susceptible d'apporter une amélioration sociale à long terme aux bénéficiaires visés.
	Développement du réseau et d'infrastructures de télécommunications	AVANCE	L'élargissement de l'accès aux infrastructures de télécommunications est un défi majeur pour les pays de l'UEMOA. La population cible a été identifiée sur la base de l'existence et de l'efficacité du réseau actuel. Cette catégorie est susceptible d'apporter une amélioration sociale à long terme à la population cible.
	Développement des routes rurales, de desserte agricole et des transports publics	AVANCE	L'accès au transport pour les agriculteurs est une question cruciale pour les pays de l'UEMOA. La population cible a été identifiée avec précision, à savoir : la population rurale vivant à plus de 2 km d'une route praticable en toute saison. Cette catégorie est susceptible d'apporter une amélioration sociale à long terme à la population cible.

<sup>18</sup> Faible taux de connexion électrique: un district et/ou une ville dont la part de la population ayant accès à l'électricité est inférieure à 50 %.

Accès aux services essentiels	Développement de projets d'extension des infrastructures d'éducation et de formation	AVANCE	L'accès à l'éducation, y compris à l'enseignement supérieur, est un défi majeur pour les pays de l'UEMOA. La population cible a été identifiée <sup>19</sup> et semble être celle dans le plus grand besoin. La catégorie semble permettre à la population cible de gagner en autonomie.
	Développement de programmes, d'initiatives et de projets dédiés à la transformation agricole visant à assurer la sécurité alimentaire	AVANCE	Garantir l'alimentation pour tous et développer l'agriculture est un défi crucial dans la région. La population cible a été identifiée avec précision et semble être la plus pertinente, à savoir : les agriculteurs vivant dans des zones rurales marquées par l'insécurité alimentaire. La catégorie semble permettre à la population cible de gagner en autonomie grâce à un transfert de connaissances.
	Développement de projets contribuant à l'accès aux soins de santé gratuits et/ou subventionnés	AVANCE	L'accès aux soins de santé pour tous et la lutte contre les épidémies est une question cruciale pour les pays de l'UEMOA. La population cible a été identifiée au niveau régional. Cette catégorie est susceptible d'apporter une amélioration sur le plan social à long terme pour les bénéficiaires visés, et un gain en autonomie par la formation du personnel de santé.
Transition économique et financière	Programmes, initiatives et institutions, dédiés à la promotion de la création d'emplois, du retour à l'emploi et des opportunités d'entrée sur le marché du travail	ROBUSTE	Le développement économique est une question cruciale pour les pays de l'UEMOA. Les critères d'éligibilité ont été fixés de manière à ce que seules les PME (>250 employés) soient financées, mais il n'y a pas de critères de filtrage pour les PME au-delà des critères généraux d'exclusion. Cette catégorie est susceptible d'apporter une amélioration sur le plan social à long terme à la population cible.
	Programmes, initiatives et projets en réponse à la crise du Covid	ROBUSTE	L'objectif de cette catégorie semble être d'empêcher les entreprises de faire faillite à cause de la crise Covid 19. La population cible a été identifiée comme étant les PME affectée par la crise du Covid, identifiée par des critères financiers. La catégorie semble apporter une amélioration sur le plan social seulement à court terme par le maintien des entreprises et de l'emploi, plutôt qu'une amélioration à long terme.
	Accès aux services financiers et d'assurance essentiels	ROBUSTE	Le développement économique est une question cruciale pour la plupart des pays de l'UEMOA. La population cible a été largement identifiée, mais des données sur l'écart entre les sexes au niveau local ont été fournies et montrent l'importance de cibler les femmes dans cette région. Des détails supplémentaires sur le type de services financiers éligibles garantiraient un impact à long terme et l'éducation financière qui l'accompagne pourrait permettre à la population cible de gagner en autonomie.
Accès au logement et à la propriété	Programmes, initiatives et institutions, dédiés au développement du logement social	AVANCE	L'accès au logement social est un enjeu crucial pour les pays de l'UEMOA. La population cible a été clairement identifiée : la population vivant en dessous du seuil de pauvreté. Cette catégorie est susceptible d'apporter une amélioration sur le plan social à long terme pour la population cible.

<sup>19</sup> Jeunes de moins de 24 ans, personnes ayant des difficultés d'insertion socioprofessionnelle (tous les âges), sans formation ni expérience professionnelle, sans emploi de longue durée

Énergies Renouvelables	Développement, construction, installation et maintenance d'installations hydroélectriques	AVANCE	Le financement des énergies renouvelables est une question clé pour les banques de développement. Les installations hydroélectriques prévues peuvent être soit inférieure à 25 MW, et donc peu susceptible d'avoir un impact important sur la population environnante, soit supérieure à 25 MW, avec des effets potentiellement négatifs sur la population. En raison des critères de sélection (seuil de 100 gCO <sub>2</sub> eq/kWh), la catégorie ne devrait pas avoir d'impact négatif sur l'objectif initial d'atténuation du changement climatique. La catégorie adopte des normes internationalement reconnues, mais il existe des seuils plus stricts sur le marché pour les petites centrales hydroélectriques <sup>20</sup> .
	Développement, construction, installation et maintenance d'installations solaires	AVANCE	Le financement des énergies renouvelables est une question clé pour les banques de développement. Les panneaux solaires et surtout les centrales solaires thermodynamiques sont les moyens de production d'électricité qui nécessitent le plus d'espace au sol et peuvent donc concurrencer les autres utilisations des terres. Des informations sur la provenance des panneaux et sur leur emplacement (toit ou sol) pourraient être utiles pour minimiser les impacts négatifs. La catégorie adopte les meilleures technologies disponibles dans le secteur pour contribuer à l'objectif d'atténuation du changement climatique.
	Développement, construction, installation et maintenance d'installations éoliennes	AVANCE	Le financement des énergies renouvelables est une question clé pour les banques de développement. La catégorie adopte la meilleure alternative disponible dans le secteur pour contribuer à l'objectif d'atténuation du changement climatique.
	Développement, construction, installation et maintenance de production de bioénergie (biomasse, biogaz et biocarburants)	ROBUSTE	Le financement des énergies renouvelables est une question clé pour les banques de développement. Afin de garantir que ces projets contribuent à l'atténuation du changement climatique, il convient de fixer des seuils d'efficacité énergétique ou d'émissions. Le projet utilise une technologie qui vise à contribuer à l'objectif déclaré d'atténuation du changement climatique, en adoptant des normes internationalement reconnues pour la digestion anaérobie des boues, mais il existe sur le marché des seuils/normes plus stricts en ce qui concerne le sourcing de la biomasse et des seuils d'émissions relatifs.
	Développement, construction, installation et maintenance d'installations de stockage d'énergie visant à promouvoir le développement des énergies renouvelables	AVANCE	Cette catégorie comprend les batteries solaires et l'énergie hydroélectrique de pompage. L'hydrogène et le power-to-gas ont été exclus de cette catégorie. La catégorie adopte une technologie qui vise à contribuer à l'objectif revendiqué, en adoptant des normes internationalement reconnues.

<sup>20</sup> Le critère de taille (centrales hydroélectriques <25W) ne garantit pas le respect du seuil de 100 gCO<sub>2</sub>eq/kWh.

Mobilité durable	Développement, construction, installation et maintenance de transports ferroviaires et de véhicules électriques pour le fret et les personnes	AVANCE	Le financement à long terme des infrastructures est un rôle clé pour les institutions de financement du développement. Cette catégorie devrait avoir un impact positif tant au niveau local que mondial. En raison de la perspective à long terme de ce type de projet, l'intensité carbone actuelle du mix électrique est moins pertinente que pour les moyens de transport électrique à court terme (tels que les voitures). La catégorie suit la meilleure alternative disponible dans le secteur pour contribuer à l'objectif d'atténuation du changement climatique.
Bâtiments verts	Développement de nouveaux bâtiments ou acquisition de bâtiments existants Rénovation majeure ou restructuration de bâtiments existants	ADVANCE	Le financement des bâtiments écologiques est une priorité pour les institutions de financement du développement. L'acquisition et la construction de bâtiments sont moins impactantes que la rénovation. La construction a pour conséquence une augmentation absolue de la consommation d'énergie. La catégorie suit la meilleure alternative disponible dans le secteur pour contribuer à l'objectif d'atténuation du changement climatique.
Prévention et maîtrise de la pollution	Projets de réduction, de collecte, de recyclage et de traitement durable des déchets	AVANCE	Le financement de la gestion des déchets est une priorité essentielle pour les banques de développement, un investissement à long terme et un besoin particulier dans la région. Le traitement des déchets a des effets positifs tant au niveau local que mondial. La catégorie adopte une technologie qui vise à contribuer à l'objectif de prévention et de contrôle de la pollution, en adoptant des normes internationalement reconnues, mais il existe des normes plus strictes sur le marché pour le compostage.
Gestion durable de l'eau et des eaux usées	Projets de protection et de gestion des ressources en eau	ADVANCE	Le financement des infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées est très pertinent pour les banques de développement. Cette catégorie ne devrait avoir que des effets positifs. Bien que l'émetteur ait fourni des exemples, V.E. manque d'informations précises sur les technologies éligibles envisagées.
Gestion durable des ressources naturelles vivantes et des sols	Projets contribuant à la protection des sols, à la prévention de la désertification et de l'érosion des sols	AVANCE	La protection des sols et la prévention de la désertification sont des questions pertinentes pour les banques de développement de la région. Cette catégorie devrait avoir des répercussions positives aux niveaux local et mondial. La foresterie durable suit les labels FSC et PEFC.
	Projets contribuant à la conservation de la biodiversité	AVANCE	Cette catégorie comprend les projets relatifs au reboisement, à la protection des zones protégées, à la restauration des terres dégradées, à la gestion des forêts, etc. La protection et la restauration des écosystèmes sont pertinentes pour la conservation de la biodiversité.
	Projets contribuant à l'agriculture durable	AVANCE	L'agriculture durable est une priorité essentielle pour les banques de développement de la région. L'émetteur a défini les projets agricoles éligibles comme suit l'approche "climate-smart", assurant l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

<p>Résilience climatique : dangers liés aux sols et à l'eau</p>	<p>Projets consacrés à la minimisation des risques de sécheresse et d'inondation</p>	<p>AVANCE</p>	<p>Le développement d'outils en ligne ou de méthodes d'alerte rapides permettant aux populations de détecter les risques liés aux inondations, aux tempêtes et autres aléas climatiques est un élément clé pour l'adaptation au changement climatique, et particulièrement pertinent pour les banques de développement dans la région.</p>
<p>EVALUATION GENERALE AVANCE</p>			

### Pertinence des systèmes d'identification et de gestion des risques ESG en place au niveau des projets

L'identification et la gestion des risques environnementaux et sociaux associés aux catégories éligibles sont considérées comme avancées. Ils associent l'identification, la gestion, l'atténuation, le suivi, le contrôle, et des mesures correctives.

La BOAD a une Politique de Gestion Environnementale et Sociale dans le financement des projets<sup>21</sup>, dans laquelle est détaillé le système de protection environnementale et sociale tout au long du cycle de projet, et l'intégration de la gestion environnementale et sociale dans ses opérations.

La BOAD a également partagé sa politique de vérification de la conformité environnementale et sociale de la BOAD, en détaillant le champ d'application, les principes et les structures organisationnelles. Cette politique met l'accent sur la vérification et l'expertise indépendantes, et les responsables de la mise en œuvre de ces vérifications au sein de la BOAD, garantissant ainsi la transparence et la responsabilité.

### L'intégration des facteurs environnementaux et sociaux dans la sélection et l'évaluation des projets

Les facteurs environnementaux et sociaux sont intégrés dans le processus de sélection, de suivi et de contrôle des projets à différentes étapes :

- A l'étape d'identification des projets, la direction Opérationnelle et la direction Climat et Environnement de la BOAD élaborent une « Fiche d'entrée en portefeuille », qui contient une analyse préliminaire des impacts environnementaux et sociaux. Ce screening préliminaire déclenche des politiques de sauvegarde, selon la classification en catégories de risques, en fonction de la portée, de l'ampleur et de l'intensité des impacts potentiels du projet (plus de détails en annexe B du Document Cadre). Cette analyse est examinée par les équipes internes de la BOAD et soumise au Comité des Engagements, qui fait des recommandations pour renforcer l'analyse des impacts environnementaux et sociaux potentiels des projets.
- Dans la deuxième étape d'évaluation, la proposition de prêt est rédigée. Une analyse plus détaillée et plus approfondie de l'impact environnemental et social, ainsi que l'analyse de l'égalité des sexes sont menées par la direction opérationnelle et la direction Climat et environnement, avec la contribution de la direction de l'évaluation, sur la base d'une analyse documentaire.
- Lors de la phase d'évaluation, une mission de terrain est effectuée. La direction opérationnelle et la direction de l'environnement ajoutent au document d'évaluation du projet les termes de référence de la mission de terrain. Les missions de terrain ont plusieurs objectifs : observer les éléments décrits dans l'étude d'impact environnemental, connaître le site du projet pour évaluer sa sensibilité, interagir avec les autorités nationales en charge de l'environnement et de s'assurer qu'elles sont impliquées dans la mise en œuvre du projet, et discuter avec les personnes affectées par le projet en vue de s'assurer de leur adhésion au projet, et de

<sup>21</sup> "Politique d'intervention en matière de gestion environnementale et sociale dans le financement des projets", disponible au lien suivant <https://www.boad.org/politiques-procedures-directives/>



recueillir leurs doléances. Les conclusions de cette évaluation de la mission d'évaluation de terrain sont intégrées dans le document d'évaluation du projet.

- Sur la base de l'étude documentaire et de la mission sur le terrain, la direction du climat et de l'environnement et la direction opérationnelle élaborent un plan de gestion environnementale et sociale (ou « PGES ») avec des indicateurs de suivi, et des responsabilités en matière de suivi et de mise en œuvre. Les coûts des mesures proposées sont également estimés et doivent être inclus dans le coût total du projet. Le PGES est un document contractuel qui est joint à l'accord de prêt, pour s'assurer que certaines mesures majeures sont effectives.
- Au cours de la phase de mise en œuvre du projet, certaines conditions environnementales et sociales doivent être remplies pour recevoir les décaissements. La BOAD conditionne le premier décaissement à l'obtention du permis environnemental pour le projet, et à la preuve de l'indemnisation des personnes affectées par le projet. Ces conditions garantissent que les aspects environnementaux et sociaux de la mise en œuvre du projet sont examinés et validés par les autorités nationales, et que les populations vivant sur le site du projet ne sont pas exposées à la détresse à cause du projet.
- Tout au long de leur mise en œuvre, la direction climat & environnement et la direction opérationnelle examinent les indicateurs environnementaux et sociaux des projets au moyen de rapports trimestriels et annuels afin de suivre la mise en œuvre des clauses du PGES. La mise en œuvre du PGES est contrôlée par l'environnementaliste de l'équipe de projet. La vérification de l'application des clauses environnementales se fait à travers les missions de supervision des projets, et l'étude des rapports trimestriels par la BOAD.
- L'émetteur déclare qu'en cas de non-respect des clauses environnementales, des recommandations sont envoyées par courrier à l'emprunteur (gouvernement, PDG des partenaires privés). En cas de non-respect des clauses contractuelles, les décaissements peuvent être suspendus jusqu'à ce que le partenaire public ou privé prenne des engagements.

#### Risques environnementaux

Comme décrit ci-dessus, une évaluation de l'impact environnemental et social est requise pour tous les projets financés par la banque. La formation des employés est incluse dans les projets, et le suivi des indicateurs environnementaux et sociaux est requis. Le PGES identifie, contrôle et propose des mesures d'atténuation ou de compensation des risques environnementaux et des impacts négatifs potentiels, y compris les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures sont contrôlées à la fois par la Banque et par la structure en charge de l'environnement dans les pays où les projets sont mis en œuvre. En ce qui concerne l'adaptation au climat, les mesures actuelles sont prises au cas par cas en suivant les meilleures pratiques. Un outil d'évaluation des risques climatiques est actuellement en cours d'élaboration, afin de classer les projets en fonction des risques climatiques et de mettre en place des procédures de *due diligence* impliquant le promoteur et les bénéficiaires pour la mise en œuvre des mesures d'adaptation climatique.

La Banque a plusieurs politiques environnementales qui s'appliquent à tous les projets financés<sup>22</sup>, en particulier :

- Politique relative à la prévention de la pollution, qui tient compte de tous les types de pollution (déversements accidentels d'hydrocarbures, pollution de l'air, des eaux, du sol, etc.).
- Politique relative à la conservation de la biodiversité, les habitats naturels et la gestion des forêts. Cette politique empêche la BOAD de soutenir des projets qui impliquent une modification ou une dégradation importante des habitats naturels critiques, qui comprennent les zones protégées existantes, les zones officiellement proposées pour être classées comme zones protégées selon les critères de classification de l'Union internationale pour la conservation de la nature, les terres ancestrales protégées par des communautés traditionnelles locales, les zones à fort potentiel de conservation de la biodiversité et les zones importantes pour des espèces rares, vulnérables ou menacées (la définition complète des habitats naturels critiques se trouve en annexe de la politique de la BOAD).

<sup>22</sup> La liste complète est disponible au lien suivant: <https://www.boad.org/politiques-procedures-directives/>

- Politique relative à la gestion durable des ressources naturelles, portant sur l'utilisation responsable des ressources naturelles dans la construction et les infrastructures, y compris leur fin de vie.

#### Risques sociaux et de gouvernance

La Banque a plusieurs politiques sociales et de gouvernance qui s'appliquent à tous les projets financés<sup>23</sup>, en particulier :

- Politique relative aux populations autochtones.
- Politique relative à la main d'œuvre et aux conditions de travail.
- Afin d'assurer le dialogue avec les parties prenantes et communautés locales, la banque a adopté une politique de diffusion de l'information et mène des consultations publiques dans le cadre du PGES.
- Politique de gestion des griefs : grâce à un mécanisme indépendant, toute partie prenante ayant subi un préjudice du fait d'un projet financé par la Banque peut exiger que celle-ci agisse en conformité avec ses propres politiques, règles, procédures et directives environnementales et sociales.
- Politique en matière d'éthique et de lutte contre la fraude et la corruption. Le Contrôle général met en œuvre et suit les projets dans ce domaine.
- Politique contre le blanchiment d'argent
- Politique sur les pratiques anti-concurrentielles.

En outre, la BOAD a une politique dédiée au genre, qui intègre la dimension de genre dans ses priorités et ses processus opérationnels, afin de mettre en œuvre l'objectif de la BOAD de promouvoir l'intégration du genre comme moyen de développement dans la région. Cette politique se traduit au niveau des projets par des analyses de genre et des vérifications préalables à différents stades de la sélection et de la mise en œuvre des projets. Une analyse de genre préliminaire est effectuée au stade de l'identification des projets et de la rédaction de la fiche d'entrée en portefeuille. Lors de la mission de terrain au stade de l'évaluation, des réunions sont organisées entre les autorités chargées de l'intégration de la dimension de genre et les promoteurs du projet, afin d'assurer une intégration cohérente et efficace de la dimension de genre dans le projet.

---

<sup>23</sup> La liste complète est disponible au lien suivant: <https://www.boad.org/politiques-procedures-directives/>

# EMETTEUR

---

## Gestion des controverses ESG

A ce jour, aucune controverse ESG liée aux parties prenantes impliquant la BOAD n'a été identifiée.

## Implication dans des activités controversées

L'émetteur ne semble être impliqué dans aucune des 17 activités controversées examinées dans le cadre de notre méthodologie, à savoir Alcool, Bien-être animal, Cannabis, Substances chimiques préoccupantes, Armes à feu civiles, Charbon, Industrie des combustibles fossiles, Pétrole et gaz non conventionnels, Jeux de hasard, Génie génétique, Cellules souches embryonnaires humaines, Prêts à taux d'intérêt élevé, Militaire, Énergie nucléaire, Pornographie, Médecine de la reproduction et Tabac.

La recherche sur les activités controversées permet d'examiner les entreprises afin d'identifier les activités commerciales qui sont soumises à des croyances philosophiques ou morales. Ces informations ne suggèrent aucune approbation ou désapprobation de la part de Vigeo Eiris quant à leur contenu.

# METHODOLOGIE

---

V.E considère comme indissociables et complémentaires les dimensions environnementales, sociales et de gouvernance dans l'évaluation de la responsabilité sociale de toute organisation et de toute activité, y compris l'émission obligataire et l'emprunt. À ce titre, nous délivrons une opinion portant à la fois sur la responsabilité sociale de l'Émetteur en tant qu'organisation, sur les processus, et les engagements applicables à l'émission visée.

Nos opinions indépendantes (SPOs) font l'objet d'un contrôle qualité (consultants en charge de la mission, responsable de production, et validation par un superviseur sénior). Un droit de réclamation et de recours est garanti aux entreprises, selon trois niveaux : d'abord l'équipe en contact avec la société, puis le Directeur des Méthodes, de l'Innovation et de la Qualité, et enfin le Conseil Scientifique de V.E. L'ensemble des employés sont signataires du Code de Conduite de V.E, et tous les consultants ont également signé son addendum sur les règles financières de confidentialité.

## COHERENCE

Echelle d'évaluation : non cohérent, partiellement cohérent, cohérent

Cette section analyse si l'activité à financer par l'instrument sélectionné est cohérente avec les priorités et la stratégie de durabilité de l'émetteur, et si elle répond aux principales questions de durabilité du secteur dans lequel l'émetteur opère.

## EMISSION

### Alignement avec les Social Bond Principles

Echelle d'évaluation : Non aligné, Partiellement aligné, Aligné, Meilleures Pratiques

*Le Document Cadre a été évalué par V.E selon dernière version des lignes directrices d'application volontaire des principes applicables aux obligations vertes (Green Bond Principles ou « GBP ») – datées de Juin 2018 - et des lignes directrices d'application volontaire des principes applicables aux obligations sociales (Social Bond Principles ou « SBP ») – datées de Juin 2020 - de l'ICMA (appelés ensemble « GBP & SBP »), et selon notre méthodologie basée sur les normes internationales et les lignes directrices sectorielles applicables en matière de gestion et d'évaluation ESG.*

#### Utilisation des fonds

La définition des Projets Eligibles et de leurs objectifs et bénéfiques environnementaux et/ou sociaux est un élément essentiel des normes relatives aux obligations ou aux prêts écologiques/sociaux/durables. V.E évalue la définition des Catégories Eligibles, ainsi que la définition et la pertinence des objectifs de durabilité visés. Nous évaluons aussi la définition des bénéfiques attendus en termes d'évaluation et de quantification. De plus, nous évaluons la contribution potentielle des Projets Eligibles aux cibles des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies

#### Evaluation et sélection des projets

Le processus d'évaluation et de sélection des Projets Eligibles a été évalué par V.E au regard de sa transparence, sa gouvernance et sa pertinence. Les critères d'éligibilité ont été évalués selon leur clarté, pertinence et couverture vis-à-vis des enjeux des Projets Eligibles.

#### Gestion des fonds

Les processus et règles de gestion et d'allocation des fonds ont été évalués par V.E au regard de leur transparence, de leur traçabilité et de leur vérification.

#### Reporting

Les processus et les engagements de suivi, les engagements de reporting ont été évalués par V.E au regard de leur transparence, leur exhaustivité et leur pertinence, à la fois sur le reporting dédié à la l'allocation des fonds et celui dédié aux bénéfiques environnementaux/sociaux (indicateurs de résultats et d'impact).

## Contribution au développement durable

Echelle d'évaluation : Faible, Limité, Robuste, Avancé

L'évaluation par V.E de la contribution des activités au développement durable comprend à la fois l'évaluation de leurs impacts positifs attendus sur les objectifs environnementaux et/ou sociaux, ainsi que la gestion des potentiels impacts négatifs et externalités associées.

### Impact positif attendu des activités sur les objectifs environnementaux et/ou sociaux

L'impact positif attendu des activités sur les objectifs environnementaux et/ou sociaux à financer par l'Emetteur ou l'Emprunteur est évalué sur la base de :

- i) la pertinence de l'activité pour répondre à un objectif environnemental important pour le secteur de l'activité ; ou pour répondre à un besoin social important au niveau du pays<sup>24</sup> ;
- ii) le périmètre de l'impact : dans quelle mesure les impacts attendus touchent les parties prenantes concernées (l'émetteur, sa chaîne de valeur, les parties prenantes locales et mondiales) ; ou ciblent les populations qui en ont le plus besoin ;
- iii) l'ampleur et la durabilité de l'impact potentiel de l'activité concernée sur les objectifs environnementaux et/ou sociaux (capacité non seulement à réduire, mais aussi à éviter l'impact négatif ; ou à apporter une amélioration structurelle/à long terme ;
- iv) uniquement pour les objectifs environnementaux, dans quelle mesure l'activité adopte la meilleure option disponible.

### Gestion des risques ESG des activités

L'identification et la gestion des risques ESG potentiels associés aux projets/activités éligibles sont analysées sur la base de la méthodologie d'évaluation ESG de V.E, des normes internationales et des lignes directrices sectorielles applicables en matière de gestion et d'évaluation ESG.

## EMETTEUR

### Gestion des controverses ESG liées aux parties prenantes

Une controverse est une information, ou un ensemble d'informations ou d'opinions convergentes ou contradictoires, de caractère public, dûment tracées, mettant en cause une entreprise sur un ou plusieurs sujets relevant de sa responsabilité sociale. Cette mise en cause peut porter sur des faits tangibles ou sur leur interprétation ou constituer une allégation sur des faits non établis.

V.E a examiné les informations fournies par l'émetteur, la presse et les parties prenantes (partenariat avec Factiva Dow Jones : accès au contenu de 28 500 publications dans le monde entier, des journaux financiers de référence aux magazines sectoriels, aux publications locales ou aux organisations non gouvernementales). Les informations recueillies auprès de ces sources sont prises en compte pour autant qu'elles soient publiques, documentées et traçables.

V.E fournit une opinion sur la gestion des risques liés aux controverses mettant en cause les entreprises ; l'analyse porte sur trois facteurs :

- **Fréquence** : reflète pour chaque enjeu ESG le nombre de controverses auxquelles l'émetteur a été confronté. Au niveau de l'entreprise, ce facteur reflète le nombre total de controverses auxquelles l'émetteur a été confronté et l'étendue des questions ESG concernées (échelle : isolé, occasionnel, fréquent, persistant).
- **Sévérité** : plus une controverse est liée aux intérêts fondamentaux des parties prenantes, plus elle prouve la responsabilité réelle de l'entreprise dans sa survenance et plus elle a causé des effets négatifs pour les parties prenantes et l'entreprise, plus sa gravité est grande. (Échelle : mineure, significative, élevée, critique).
- **Réactivité** : capacité de l'émetteur à démontrer son engagement de dialoguer avec ses parties prenantes, de prendre autant que de besoin des mesures correctives. Au niveau de l'entreprise, ce facteur reflète la réactivité globale de l'entreprise pour tous les cas rencontrés (échelle : proactive, remédiate, réactive, non communicative)

L'impact d'une controverse sur la réputation d'une entreprise se réduit avec le temps, en fonction de la gravité de l'événement et de la réactivité de l'entreprise face à cet événement. La base de données des controverses de V.E couvre toute controverse de gravité mineure ou significative jusqu'à 24 mois après le dernier événement enregistré et pendant 48 mois pour les controverses à gravité élevée ou critique.

<sup>24</sup> L'importance d'un besoin social spécifique au niveau national est évaluée sur la base des performances du pays sur l'ODD prioritaire que le projet/actif/dépense cible en utilisant les données de Sachs, J., Schmidt-Traub, G., Kroll, C., Lafortune, G., Fuller, G., Woelm, F. 2020. The Sustainable Development Goals and COVID-19. Sustainable Development Report 2020. Cambridge: Cambridge University Press.

## Implication dans les activités controversées

L'implication de l'Emetteur a été analysée pour 17 activités controversées, sur la base de 30 paramètres. Le niveau d'implication de l'Emetteur dans une activité controversée (majeur, mineur, non) est basé sur :

- Une estimation des revenus dérivés des produits ou services controversés.
- La nature spécifique des produits ou services controversés fournis par l'entreprise.

### ECHELLE D'ÉVALUATION DE V.E

Échelle d'évaluation de la performance ou de la stratégie ESG de l'émetteur et de la contribution de l'instrument financier à la durabilité		Principles Échelle d'évaluation de l'alignement de l'instrument financier sur les Green et/ou Social Bond et Loan Principles	
Avancé	Engagement avancé ; preuves solides de maîtrise des facteurs managériaux dédiés à la réalisation de l'objectif de responsabilité sociale. Degré d'assurance raisonnable de maîtrise des risques et sur la capacité de l'émetteur, et orientations innovantes en faveur de l'anticipation de risques émergents	Meilleures Pratiques	Les pratiques de l'instrument vont au-delà des pratiques de base des principes des GBP et/ou SBP et/ou GLP en adoptant les meilleures pratiques recommandées.
Robuste	Engagement probant et/ou processus probant ; preuves significatives et concordantes de maîtrise des facteurs managériaux. Degré d'assurance raisonnable de maîtrise des risques et sur la capacité de l'émetteur	Aligné	L'instrument a adopté toutes les pratiques fondamentales des principes des GBP et/ou SBP et/ou GLP.
Limité	Engagement amorcé et/ou partiel ; preuves fragmentaires de maîtrise des facteurs managériaux. Degré d'assurance de maîtrise des risques et sur la capacité de l'émetteur faible	Partiellement aligné	L'Instrument a adopté la majorité des pratiques fondamentales des principes des GBP et/ou SBP et/ou GLP, mais pas toutes.
Faible	Engagement en faveur de l'objectif de responsabilité sociale non tangible ; pas de preuve de maîtrise des facteurs managériaux. Degré d'assurance de maîtrise des risques très faible à faible	Non Aligné	L'Instrument n'a adopté qu'une minorité des pratiques fondamentales des principes des GBP et/ou SBP et/ou GLP.

# DISCLAIMER

---

Transparency on the relation between V.E and the Issuer: V.E has executed two audit missions for the BOAD until now. No established relation (financial or commercial) exists between V.E and the Issuer. V.E's conflict of interest policy is covered by its Code of Conduct, which can be found at <http://vigeo-eiris.com/wp-content/uploads/2018/07/Code-of-Conduct-Vigeo-Eiris-EN.pdf>.

This opinion aims at providing an independent opinion on the sustainability credentials and management of the Bond, based on the information which has been made available to V.E. V.E has neither interviewed stakeholders out of the Issuer's employees, nor performed an on-site audit nor other test to check the accuracy of the information provided by the Issuer. The accuracy, comprehensiveness and trustworthiness of the information collected are a responsibility of the Issuer. The Issuer is fully responsible for attesting the compliance with its commitments defined in its policies, for their implementation and their monitoring. The opinion delivered by V.E neither focuses on the financial performance of the Bond, nor on the effective allocation of its proceeds. V.E is not liable for the induced consequences when third parties use this opinion either to make investments decisions or to make any kind of business transaction.

Restriction on distribution and use of this opinion: The deliverables remain the property of V.E. The draft version of the Second Party Opinion by V.E is for information purpose only and shall not be disclosed by the client. V.E grants the Issuer/Borrower all rights to use the final version of the Second Party Opinion delivered for external use via any media that the Issuer/Borrower shall determine in a worldwide perimeter. The Issuer/Borrower has the right to communicate to the outside only the Second Party Opinion complete and without any modification, that is to say without making selection, withdrawal or addition, without altering it in any way, either in substance or in the form and shall only be used in the frame of the contemplated concerned bond(s) issuance. The Issuer acknowledges and agrees that V.E reserves the right to publish the final version of the Second Party Opinion on V.E's website and on V.E's internal and external communication supporting documents.

© 2020 Vigeo SAS and/or its licensors and subsidiaries (collectively, "Vigeo Eiris", "V.E"). All rights reserved.

V.E provides its customers with data, information, research, analyses, reports, quantitative model-based scores, assessments and/or other opinions (collectively, "Research") with respect to the environmental, social and/or governance ("ESG") attributes and/or performance of individual issuers or with respect to sectors, activities, regions, stakeholders, states or specific themes.

V.E'S RESEARCH DOES NOT ADDRESS NON-ESG FACTORS AND/OR RISKS, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO: CREDIT RISK, LIQUIDITY RISK, MARKET VALUE RISK, OR PRICE VOLATILITY. V.E'S RESEARCH DOES NOT CONSTITUTE STATEMENTS OF CURRENT OR HISTORICAL FACT. V.E'S RESEARCH: (i) DOES NOT CONSTITUTE OR PROVIDE CREDIT RATINGS OR INVESTMENT OR FINANCIAL ADVICE; (ii) IS NOT AND DOES NOT PROVIDE RECOMMENDATIONS TO PURCHASE, SELL, OR HOLD PARTICULAR SECURITIES; AND (iii) DOES NOT COMMENT ON THE SUITABILITY OF AN INVESTMENT FOR ANY PARTICULAR INVESTOR. V.E ISSUES ITS RESEARCH WITH THE EXPECTATION AND UNDERSTANDING THAT EACH INVESTOR WILL, WITH DUE CARE, MAKE ITS OWN STUDY AND EVALUATION OF EACH SECURITY THAT IS UNDER CONSIDERATION FOR PURCHASE, HOLDING, OR SALE.

V.E'S RESEARCH IS NOT INTENDED FOR USE BY RETAIL INVESTORS AND IT WOULD BE RECKLESS AND INAPPROPRIATE FOR RETAIL INVESTORS TO USE V.E'S RESEARCH WHEN MAKING AN INVESTMENT DECISION. IF IN DOUBT YOU SHOULD CONTACT YOUR FINANCIAL OR OTHER PROFESSIONAL ADVISER. V.E'S RESEARCH IS NOT INTENDED FOR USE BY ANY PERSON AS A BENCHMARK AS THAT TERM IS DEFINED FOR REGULATORY PURPOSES AND MUST NOT BE USED IN ANY WAY THAT COULD RESULT IN THEM BEING CONSIDERED A BENCHMARK.

ALL INFORMATION CONTAINED HEREIN IS PROTECTED BY LAW, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO, COPYRIGHT LAW, AND NONE OF SUCH INFORMATION MAY BE COPIED OR OTHERWISE REPRODUCED, REPACKAGED, FURTHER TRANSMITTED, TRANSFERRED, DISSEMINATED, REDISTRIBUTED OR RESOLD, OR STORED FOR SUBSEQUENT USE FOR ANY SUCH PURPOSE, IN WHOLE OR IN PART, IN ANY FORM OR MANNER OR BY ANY MEANS WHATSOEVER, BY ANY PERSON WITHOUT V.E'S PRIOR WRITTEN CONSENT.

ALL INFORMATION CONTAINED HEREIN IS OBTAINED BY V.E FROM SOURCES BELIEVED BY IT TO BE ACCURATE AND RELIABLE. BECAUSE OF THE POSSIBILITY OF HUMAN OR MECHANICAL ERROR AS WELL AS OTHER FACTORS, HOWEVER, ALL INFORMATION CONTAINED HEREIN IS PROVIDED "AS IS" WITHOUT WARRANTY, EXPRESS OR IMPLIED, OF ANY KIND, INCLUDING AS TO THE ACCURACY, TIMELINESS, COMPLETENESS, MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR ANY PARTICULAR PURPOSE. V.E IS NOT AN AUDITOR AND CANNOT IN EVERY INSTANCE INDEPENDENTLY VERIFY OR VALIDATE INFORMATION IT RECEIVES.

To the extent permitted by law, V.E and its directors, officers, employees, agents, representatives, licensors and suppliers (together, "Vigeo Parties") disclaim liability to any person or entity for any (a) indirect, special, consequential, or incidental losses or damages, and (b) direct or compensatory losses or damages caused to any person or entity, including but not limited to by any negligence (but excluding fraud, willful misconduct or any other type of liability that, for the avoidance of doubt, by law cannot be excluded); on the part of, or any contingency within or beyond the control of any Vigeo Party, arising from or in connection with the information contained herein or the use of or inability to use any such information